

L'EUROPE À BRUXELLES, UNE VILLE À DEUX VITESSES?





INTRODUCTION

Bruxelles est la capitale de l'Union européenne. A ce titre, depuis les années soixante, l'extension du quartier Nord-est de la ville de Bruxelles fait face à des projets immobiliers incessants pour accueillir les institutions européennes. Les autorités belges ont favorisé cette expansion pour mettre en place les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement des institutions européennes. Mais aujourd'hui, elles sont face à une impasse. Elles doivent relever le défi de la fracture sociale entre les fonctionnaires européens et la population bruxelloise.

Cela fait cinquante ans que les institutions européennes sont établies à Bruxelles. Multiculturelle et cosmopolite, cette ville est le reflet d'un héritage culturel riche et diversifié. Depuis cinquante ans, l'internationalisation de la ville a permis son développement économique et son évolution géographique. Cependant, les options urbanistiques et architecturales choisies pour pouvoir accueillir les institutions européennes sont loin de recueillir l'unanimité, notamment auprès de la population bruxelloise. En effet, l'implantation des institutions européennes à Bruxelles s'est faite sans un réel plan d'ensemble qui aurait permis de mieux les intégrer dans leur environnement immédiat¹.

Très vite, la population concernée s'est vue écartée de son quartier devenu « un no man's land » en dehors des heures de bureaux. Les comités de riverains reprochent aux institutions d'avoir fait de ce quartier un endroit purement administratif.

¹ Bozar Architecture, « A vision for Brussels, imagining the Capital of Europe », guide du visiteur, 2007

LES DÉBUTS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE



A la sortie de la Seconde Guerre mondiale et en pleine guerre froide six pays² décident de s'unir sur le plan économique. Le but est de prévenir tout risque de nouvelle guerre. Ainsi, en 1951, ils créent ensemble la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Au fil des années, la coopération entre les Etats fondateurs se développe. En 1957, la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) sont mises en place pour unifier davantage l'économie européenne.

Plus tard, le traité de Maastricht, signé en 1992, crée l'Union Européenne. Il s'agit d'une entité unique qui regroupe les différentes formes de collaborations (CECA - EURATOM - CEE).

TRÈS VITE UN QUARTIER EUROPÉEN A BRUXELLES³



A la naissance de la Communauté européenne, il n'était nullement question de choisir Bruxelles comme siège central des institutions européennes. Jusqu'au compromis d'Edimbourg⁴ en 1992, les institutions européennes n'étaient d'ailleurs installées qu'à titre provisoire, tant à Bruxelles qu'à Luxembourg et à Strasbourg.

2] Belgique, France, Allemagne, Italie, Luxembourg et Pays-Bas

3] Michel They, « La capitale de l'Europe sera née par le siège, eurinfo n° 320, novembre 2007

4] Ce compromis, trouvé au conseil européen d'Edimbourg, prévoit que le siège du parlement européen tienne douze sessions plénières mensuelles. Toutefois, comme le souhaitent les députés, et la Belgique, des sessions supplémentaires peuvent être organisées à Bruxelles, où se tiennent aussi les réunions des commissions.

En dépit de cette dispersion, Bruxelles va rapidement tenir une place prépondérante dans les activités de la Communauté. La fréquence et l'importance des réunions du Conseil des ministres, et la présence de la Commission va en faire un lieu central.

En 1958, les Etats membres avaient décidé que le Conseil des ministres et la Commission siègeraient dans l'Etat membre qui préside la Communauté Européenne⁵ (CE). De manière tout à fait fortuite, la Belgique était le premier Etat membre à présider la CE. Suite à cette coïncidence et aux multiples négociations effectuées par la Belgique, Bruxelles devient la « capitale provisoire » de la Communauté européenne, en concurrence avec Luxembourg et Strasbourg.



Ainsi, au cours des élargissements successifs, les implantations d'institutions européennes dans la région de Bruxelles-Capitale se multiplient. Un véritable quartier européen voit le jour.

Afin d'éviter l'éparpillement des services et des institutions, le Gouvernement belge charge un collège d'architectes d'élaborer un projet d'immeubles destinés à accueillir l'administration européenne.



Le terrain choisi est celui d'un monastère : le Berlaymont. En 1962, l'Etat achète ce lieu ainsi que la dizaine de maisons qui appartiennent aux sœurs, situées en bordure de la rue de la loi. Entre dix et quinze mille habitants sont amenés à déménager !

5] Michel They, « La capitale de l'Europe sera née par le siège, eurinfo n° 320, novembre 2007

LES OPTIONS URBANISTIQUES, SOURCE D'UNE VILLE À DEUX VITESSES!

Le Berlaymont est le premier changement architectural drastique et le lieu le plus symbolique de la présence européenne dans la ville. Cependant, ce complexe sera très vite exigü. Au fil des années les bâtiments européens se multiplient donc à une allure vertigineuse. Soucieuse d'assurer à Bruxelles les meilleures garanties dans la « bataille du siège », les autorités belges ne ménageront pas leurs efforts pour installer les infrastructures nécessaires à l'accueil des institutions : Joyeuse Entrée (1958), Berlaymont (1967-1969), Charlemagne (1967), Archimède (1966).

D'autres initiatives voient le jour afin de garantir aux divers acteurs européens une certaine visibilité et un espace de travail, comme le centre de conférence Borschette (1979-1981), le bâtiment Breydel (1985-1989), le complexe Juste-Lipse (1989-1995) ou encore le Parlement européen (1989-1997).

Depuis 2005, la Commission européenne et la Région Bruxelles-Capitale ont tenté à plusieurs reprises, de définir un schéma directeur⁶. Le 5 septembre 2007, elles ont communiqué un projet commun d'implantation de l'institution dans le quartier européen. Ce projet commun⁷ est le résultat des discussions depuis deux ans au sein de la task force Union européenne-Belgique. Cette task force rassemble des représentants de l'ensemble des institutions européennes basées à Bruxelles avec Madame Roggemans pour la Région de Bruxelles-Capitale et l'ambassadeur de la Kéthulle au niveau fédéral. Leur approche est une approche « multi-pôlaires », avec le quartier

européen comme site principale d'activités et la décentralisation de certains services en dehors de ce quartier. Actuellement, le quartier européen regroupe 80% des bâtiments de la Commission, laquelle dispose également de bureaux dans la rue de Genève et à proximité de la station de métro Beaulieu. Aux 400.000 m² de bureaux « européens » (230.000 aujourd'hui) s'ajouteront, dans le même quartier, 110.000 m² de logements⁸. De plus, un cordon commercial serait créé au niveau des rez-de-chaussée, notamment dans la rue de la Loi et dans la rue du Commerce.

En outre, la présence de l'Europe à Bruxelles ne se limite pas à l'implantation d'une partie de ses institutions mais également aux personnes liées directement ou indirectement au projet européen. Ainsi, les fonctionnaires européens et leur famille vivent dans des quartiers résidentiels reclus du reste de la population. Ils ont leurs propres quartiers résidentiels, écoles, cafés, crèches... Cette situation de vase clos indique un manque réel d'intégration dans les tissus urbains. Le moment est donc plus que venu de développer des projets qui permettent d'établir plus efficacement la symbiose entre les « européens » et les Bruxellois.

6] Frédérique Ronse, « lifting du quartier européen : davantage de logements, eurinfo n°320, novembre 2007
7] http://ec.europa.eu/news/eu_explained/070906_1_fr.htm

8] Frédérique Ronse, « lifting du quartier européen : davantage de logements, eurinfo n°320, novembre 2007

BRUXELLES, CAPITALE DE L'EUROPE ?

Lors du Conseil européen d'Edimbourg, les 11 et 12 décembre 1992, les gouvernements des États membres sont parvenus à un accord sur les sièges des institutions, aux termes duquel :

- Le Parlement européen a son siège à Strasbourg où se tiennent les 12 périodes annuelles de session, y compris la session budgétaire
- Les périodes de session plénière additionnelles se tiennent à Bruxelles ;
- Les commissions parlementaires siègent à Bruxelles ;
- Le secrétaire général et ses services restent installés à Luxembourg.

Cette répartition⁹ des institutions européennes est le fruit d'un compromis. Il découle notamment de la volonté du Luxembourg de conserver, après la fusion des exécutifs des 3 Communautés (CECA, CEE, Euratom), un nombre de fonctionnaires identique à ce qu'il avait au moment où la haute Autorité de la CECA était installée sur son territoire.

Bruxelles ne détient pas le statut de « capitale » officielle de l'UE, même si elle est le siège officiel et le lieu de travail de nombreuses institutions communautaires. Cependant, dans le langage courant - la presse et les médias - Bruxelles est souvent qualifiée de « capitale de l'Europe ». Ainsi « Bruxelles a décidé » est synonyme de l'UE a décidé. Il convient donc de faire la distinction entre le raccourci utilisé couramment et la réalité officielle et légale.



La capitale belge, siège aussi de l'OTAN depuis 1967, a indéniablement bénéficié du renforcement de son statut international : les 54.000 employés des institutions et des organisations internationales qui gravitent autour d'elles - au minimum 100.000 personnes, familles comprises - produisent 14% du PIB bruxellois.

9] Union européenne, « comment fonctionne l'Union européenne? », Petit guide des institutions européennes à l'usage des citoyens », Commission européenne 2008.

Ce pourcentage représente plus que l'industrie (8%), souligne Christian Vandermotten, professeur à l'Université Libre de Bruxelles et responsable d'une nouvelle étude sur l'impact de l'UE sur la ville. Avec Washington, Bruxelles représente aujourd'hui l'un des grands centres de décision politique au niveau mondial.

Actuellement, les organes politiques¹⁰ de l'Europe, représentés à Bruxelles sont :



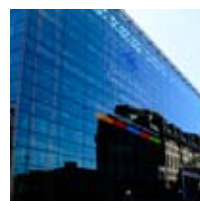
- Le Parlement européen - installé au célèbre Caprice des Dieux - il accueille trois semaines sur quatre les eurodéputés pour les sessions plénières additionnelles et pour les réunions de commission parlementaire et des groupes politiques.



- Le Conseil, constitué des représentants des gouvernements des 27 États membres. Il a élu domicile au Juste Lipse avec les 2500 fonctionnaires qui composent son secrétariat général. Des Conseils européens sont prévus depuis le traité de Nice à Bruxelles.



- La Commission européenne constitue le moteur du processus d'intégration compte tenu de son pouvoir d'initiative pour les législations européennes. Elle a repris possession du Berlaymont (automne 2004)



- Le Comité économique et social représente les partenaires sociaux européens. Il a récemment investi son nouveau siège à la rue Belliard.
- Le Comité des Régions est la voix des Régions au sein de l'Union européenne. Il est installé dans le même bâtiment que le Comité économique et social.

10] Union européenne, « comment fonctionne l'Union européenne? », Petit guide des institutions européennes à l'usage des citoyens », Commission européenne 2008.

UNE VILLE À DEUX VITESSES !



Le quartier européen est le premier fournisseur d'emplois de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est doté d'un réseau de transports en commun relié au réseau international. Notre capitale est la troisième région européenne avec le PIB le plus important. Les institutions européennes et internationales y contribuent à hauteur de 13%. Cela a des répercussions importantes pour des pans entiers de l'économie régionale comme la construction, l'immobilier, le commerce, l'Horeca, ou

le tourisme¹¹.

Malgré les effets positifs incontestables, l'internationalisation de Bruxelles a aussi ses laissés-pour-compte. En effet, la rapidité avec laquelle la Belgique a dû aménager l'installation des institutions, a occulté certains aspects économiques et sociaux.

L'élargissement à 27 Etats membres, le recrutement graduel de nouveaux fonctionnaires européens et le développement des secteurs associés, ont eu un impact important sur le marché économique belge. La localisation et l'importance stratégique de Bruxelles ont attiré un nombre important de multinationales, de lobbys, d'organes de presse parallèlement aux activités politiques et administratives des institutions européennes et internationales.

Bruxelles constitue l'une des villes les plus riches de l'Europe. Toutefois, en son sein, la pauvreté s'accroît. La ville se développe à deux vitesses : d'un côté la population locale et de l'autre les expatriés européens. En effet, la différence du niveau de salaire et des avantages extra-légaux de ces derniers leur permet d'avoir un pouvoir d'achat et un niveau de vie supérieur aux citoyens belges moyens.

Bruxelles reste néanmoins l'une des capitales les moins chères de l'Union et elle continue ainsi à attirer une population européenne et extra-européenne de plus en plus croissante (migrations des retraités, des fonctionnaires euro-

péens, des étudiants, tourisme, le shopping transfrontalier, ...).

La relation entre les aspects internationaux et locaux apparaît donc ambivalente. C'est pourquoi, l'organisation des Conseils européens à Bruxelles doit amener les autorités belges et européennes à s'interroger davantage sur l'intégration des ressortissants de l'Union européenne dans la ville. Les autorités ne doivent pas uniquement raisonner en termes de rationalité spatiale et technique. Une politique d'intégration doit être pensée au niveau socio-économiques et culturels. L'Europe doit favoriser une mixité urbaine. Privilégier un urbanisme et une architecture ouverte à tous publics. Les nouveaux bâtiments européens doivent devenir des balises urbaines et aider à contrecarrer la ghettoïsation européenne et garder une dimension humaine.



Comme le disait Jean Monnet, « L'Europe ne coalise pas des Etats mais unit des hommes ». Pour Joëlle Milquet, l'ambition de la capitale de l'Europe doit être identique : unir ses citoyens européens derrière un projet multiculturel, un projet de valeurs humanistes, un projet de développement durable, un projet d'économie sociale de marché »¹²

¹² Joëlle Milquet in Bozar architecture, « A vision for Brussels, imagining the Capital of Europe », guide du visiteur 2007.

Auteur : Aynur Karagoz
juillet 2009

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter, Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

¹¹ Impact socio-économique de la présence des institutions de l'UE, sous la direction de C. Vandermotten, commandé par les ministres Cereixhe et Vanhengel, mars 2007; impact de la présence des institutions européennes pour les habitants de la Région Bruxelloises, étudiants de licence en relation publique de l'HECS/Bruxelles, la libre Belgique du 17 juillet 2007.



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be